

## Compte rendu du CHSCT D extraordinaire du 31 mai 2018

Depuis l'instauration de la loi MONTCHAMP en 2005, l'éducation se doit d'accueillir tous les élèves porteurs d'un handicap. La **FNEC FP FO** a regretté ce passage en force et dénoncé dès le début les inclusions systématiques aveugles et la disparition volontaire des structures spécialisées. Aujourd'hui nous saluons le relevé de décisions pris par l'administration face à un problème majeur.

### Rappel des faits

Un élève de CM2 d'une école du département a violemment agressé deux enseignantes et son AVS au cours d'une crise. Cinq et huit jours d'ITT ont été prescrits par le médecin pour les deux enseignantes. Nous sommes d'ailleurs réservés sur les possibilités de reprise de l'une d'entre elle très impactée psychologiquement.

Une fiche DGI (Danger Grave et Imminent) a été remplie et étudiée lors du dernier CHSCT-D. Les représentants du personnel ont alors demandé une enquête immédiate, diligentée dans la foulée.

### Que nous apprend cette enquête ?

L'élève présente des troubles du comportement depuis son entrée en Moyenne Section. Les insultes fusent depuis plusieurs années et les jets d'objets sont réguliers. Nous nous étions arrêtés à 6 ESS lors de notre enquête mais Madame ERRANT (Inspectrice ASH) en déclare beaucoup plus... Cet enfant en situation de Handicap attend une place en ITEP depuis un long moment !

L'enfant grandissant en taille et en force, une agression sérieuse est constatée en 2017 et remontée à la DSDEN via une fiche SST (Santé et Sécurité au Travail).

Mais notre constat est sans appel : les enseignants successifs n'ont cessé depuis la Moyenne Section de souffrir psychologiquement et physiquement.

**Aujourd'hui, l'élève ne peut revenir dans l'école J. Ferry ou un autre établissement scolaire « classique » sans à nouveau représenter un danger grave.**

**Le Directeur Académique a donc pris la décision de sortir l'élève du milieu scolaire. L'enfant est pris en charge par le SAPAD (Service d'Assistance Pédagogique à Domicile) et sera intégré en ITEP à la rentrée de septembre.**

...

**La FNEC FP FO** alerte depuis très longtemps les dysfonctionnements dans certaines écoles « quand elle en a connaissance » et fait pression régulièrement sur les IEN pour réduire au maximum la pénibilité au travail.

Le discours convenu de l'administration sur la scolarisation obligatoire au mépris des souffrances des équipes éducatives ne tient plus aujourd'hui. Il est possible d'agir et de faire changer les choses.

**Il est donc indispensable de remplir ces fiches SST et/ou DGI et surtout de nous contacter pour que nous puissions les défendre auprès des autorités.**

Comment interpréter la vingtaine de cas très lourds présentée par le DASEN lui-même lors de ce CHSCT-D. Il affirme suivre les dossiers et tout mettre en œuvre pour minimiser les risques. Parle-t-il dans ces 20 cas (très difficiles) de ceux que nous connaissons sur Sainte Bazeilles, Agen ... pour lesquels les enseignants malgré de nombreuses remontées sont en très grande souffrance ?

La **FNEC FP FO** pose la question du placement du curseur de refus des insultes et des coups, du mal-être au travail ...

Le DASEN évite de répondre à cette problématique, il faut que cela cesse !... Les IEN ont-ils des instructions pour minimiser ces actes de violences ? Il semble que cela soit le cas puisque sur l'école concernée par les faits ayant motivé ce CHSCT Exceptionnel, l'IEN s'est fait copieusement insulter devant témoin par le père de l'élève et qu'à ce jour, nous n'avons pas connaissance du moindre dépôt de plainte. Dans ce cas, nous comprenons le silence des IEN sur ces nombreux cas d'insultes et la bienveillance accordée à ces courriers de plus en plus nombreux de parents qui se plaignent d'enseignants consciencieux,

Cette également pour cette raison que le DASEN tente de remettre en cause les enseignants et leur incapacité à gérer les troubles de ces enfants. Dans le même esprit... on notera l'intervention très remarquée de la conseillère pédagogique de la circonscription de Villeneuve sur Lot remettant en cause les choix de répartition des classes dans l'école. Nous avons compris que si les enseignants avaient écouté leur Inspecteur.... *peut-être* rien ne serait arrivé !

Pour résumer : les services pour la santé dysfonctionnent, les places dans les établissements sont très limités et madame ERRANT est très pessimiste pour le futur.

Le DASEN préfère en appeler à la responsabilité de chacun voire se cacher derrière les incompétences supposées de tous ces enseignants qui n'arrêtent pas de se plaindre.

Son rôle n'est-il pas d'alerter le Ministre de L'Éducation Nationale sur les dangers qui existent dans son territoire et demander les moyens et structures nécessaires à la gestion des élèves « à besoins particuliers » ?

La FNEC FP FO est intervenue dans ce sens et ne comprend pas l'hilarité qui s'en est suivie de la part de l'Administration, curieusement accompagnée par les autres organisations syndicales.

Pour la FNEC-FP-FO : Laurent LAGLAYSE et Denis DÉTIENNE.



**FNEC-FPFO**  
Section de Lot et Garonne

9-11 rue des frères Magen – BP 60232 – 47006 AGEN CEDEX 6  
Tél : 05 53 47 24 72 | [snudifo47@gmail.com](mailto:snudifo47@gmail.com) | <http://snudifo47.net>

Fédération FORCE OUVRIÈRE de l'Éducation Nationale